



Le Certificat de Spécialisation Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité (CS PMATM) est une certification classée de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. La spécialisation vise l'acquisition de compétences relatives au pilotage de machines agricoles et à la maîtrise technique de travaux mécanisés à haute technicité.



### PUBLIC CONCERNÉ :

- Avoir entre 16 et 30 ans,
- Public : filles ou garçons
- Être apte physiquement à exercer le métier.

### PREREQUIS :

- Être titulaire d'un BP REA ou CMA, d'un Bac Pro Agroéquipement ou CGE, d'un BTS GDEA.
- Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme agricole, justifier d'un an d'expérience (salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat) en rapport avec un des diplômes précédemment cités.
- Entretien de motivation avec le jeune et sa famille ou son représentant légal (pour les mineurs)
- Bulletin de notes, lettre de motivation et fiche de positionnement.

### OBJECTIFS, APTITUDES ET COMPETENCES :

- Acquérir une spécialisation dans le pilotage des machines agricoles à haute technicité pour assurer :
  - La préparation des travaux agricoles mécanisés à haute technicité, à partir d'outils d'aide à la décision,
  - Le paramétrage et le réglage des machines et équipements
  - La réalisation de travaux agricoles et le suivi agronomique des cultures.

### CONTENU DE LA FORMATION :

- Modules professionnels : 3 Unités Capitalisables (UC).
  - **UC1 : Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle** : réaliser un diagnostic agroécologique d'une parcelle, interpréter les données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle
  - **UC2 : Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements** : Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisées, effectuer les réglages des machines et des équipements.
  - **UC3 : Réaliser des travaux agricoles de haute technicité agronomique et technologique** : réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures, réaliser des travaux de récolte.

### METHODES MOBILISEES :

- Cours en présentiel, ateliers et parcelle de terrain pédagogique.
- Pédagogie de l'alternance

### DELAIS D'ACCES :

Inscription à partir de janvier, pour un début du cycle de formation fin août/début septembre, en fonction du planning remis à l'inscription. Entrée permanente possible en cours de formation.

### DUREE :

La formation dure 1 an (420 heures) au rythme d'une semaine au centre de formation et une à quatre semaines en entreprise. 12 à 13 semaines au centre de formation sur l'année.

**En statut apprentissage** : Il faut avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (exploitation agricole, CUMA, ETA). Le jeune est salarié de l'entreprise et bénéficie de 5 semaines de congés payés minimum.

## **TARIF(S) 2024-2025 :**

**Frais d'inscription : 68 €**

**Coût à l'année sous statut apprentissage en pension (formation-restauration-vie résidentielle-hébergement) : 590,70 €**

**Coût à l'année sous statut apprentissage en 1/2 pension (formation-restauration-vie résidentielle) : 172,30 €**

*Déduction faite des aides des OPCO (Opérateurs de Compétences) pour la restauration et l'internat et la prise en charge de la formation pour un montant de 6 186 €.*

## **MODALITES D'EVALUATION :**

- Diplôme d'État de niveau 4 (Délivré par le Ministère de l'Agriculture)
- Diplôme attribué à l'issue de la formation après validation de 3 blocs de compétences (des 3 UC, unités capitalisables)
- Validation de chaque UC, à la fin de chaque bloc de compétence.
- Chaque UC à une durée de validité de 5 ans.

## **PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :**

- **Poursuite d'études possible vers d'autres diplômes ou titres de niveau 5.**
- **Entrée dans la vie active en exploitation agricole, Entreprise de travaux agricoles, CUMA.**

## **RESULTATS AUX EXAMENS :**

Première session en juin 2025.

## **ACCESSIBILITE ET ADAPTATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez notre référent handicap : M. FOURNIER David.

## **RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT :**

M. HENRY Yann – Directeur

MFR-CFA Chemillé - Tél : 02 41 30 62 35 – Mél : [mfr.chemile@mfr.asso.fr](mailto:mfr.chemile@mfr.asso.fr)

6 rue de Coulvée – BP 80035 – 49120 Chemillé-en-Anjou

Site : <https://www.mfr-cfa-chemille.com/>

APE : 8532Z - Siret : 78614282800023